



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale

Pôle JVVA

La Directrice régionale et départementale

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de
projets

Lyon, le **06 FEV. 2020**

Objet : campagne de dépôt des dossiers de demande de subvention 2020 au titre des crédits régionaux « politique de la ville »
PJ : Appel à projet 2020 programme régional « politique de la ville »
Tutoriel de saisie en ligne des demandes de financement

Conformément au plan de mobilisation en faveur des quartiers et de leurs habitants, la DRDJSCS intervient régionalement en matière de politique de la ville par l'accompagnement et le financement des projets et actions visant à répondre aux trois enjeux de ce plan :

- Garantir les mêmes droits aux habitants (sécurité, mixité sociale, logement cadre de vie, solidarité, mobilité)
- Favoriser l'émancipation (éducation et petite enfance, emploi et insertion professionnelle)
- Faire république (prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs de terrain, engagement, culture, égalité femmes-hommes)

A ces objectifs, l'ANCT (ex-CGET) par sa note du 7 août 2019 demande à ses services déconcentrés d'intégrer l'égalité femme-homme dans sa programmation budgétaire. A cet effet, les porteurs de projets sont invités pour l'exercice 2020 à proposer des actions qui vont dans le sens d'une prise en compte globale et intégrée de l'égalité femme-homme.

La DRDJSCS dispose d'une enveloppe spécifique dédiée aux actions et programmes régionaux, qui font l'objet d'un appel à projet annuel.

Par cet appel à projet, la DRDJSCS soutient ainsi chaque année des associations régionales, structures fédératives ou « têtes de réseau » dont le rôle est de contribuer à l'animation, à l'ingénierie, à la qualification des acteurs associatifs de terrain, ainsi qu'à la conduite de projets d'envergure régionale ou interdépartementale au profit des publics des quartiers prioritaires.

Le financement de la DRDJSCS est à la fois distinct et / ou parfois complémentaire des actions locales financées dans le cadre des contrats de ville.

Dans le cadre des orientations précitées, la DRDJSCS étudiera en 2020 les dossiers dont les actions s'inscrivent dans les thématiques listées sur l'appel à projet ci-joint.

Pour être éligibles aux crédits spécifiques de la politique de la ville, les porteurs de projet doivent s'engager à promouvoir les valeurs de la République et à intégrer l'égalité femme-homme. Ils s'engagent également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Les demandes de financement sont à saisir, selon les instructions en pièces jointes (tutoriel Dauphin ou le lien :

https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/le_nouveau_guide_de_saisie_janvier_2020.pdf), au plus tard le 16 mars 2020. Exceptionnellement, vous veillerez à intégrer dans votre demande le bilan 2019 (ajouter un document).

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice régionale et
départementale de la jeunesse,
des Sports
et de la Cohésion Sociale
Fabienne REGUILHEM